

# DIRECTION ADJOINTE EN CHARGE DES RESSOURCES



Circulaire n° 13/2022

Date : 12/10/2022

Diffusion : A l'attention de tout salarié travaillant à la CPAM

Correspondant : Stéphanie ORTIZ GUTIERREZ ☎ 01 43 99 39 19

## Objet : Revalorisation de la valeur du point au 1<sup>er</sup> octobre 2022

Par courrier du 7 octobre 2022, le Directeur de la Sécurité Sociale a procédé à l'agrément du Protocole d'Accord relatif à la rémunération des personnels des Organismes du régime général de Sécurité Sociale conclu le 4 octobre 2022 entre l'UCANSS et les Organisations Syndicales Nationales.

La valeur du point arrêtée au 1<sup>er</sup> mai 2017 est majorée de 3,5 % au 1<sup>er</sup> octobre 2022 et s'établit à compter de cette date à **7,49694 euros**.

La mise à jour de GRH devrait être effective sur les appointements d'octobre.

Vous trouverez ci-joint, les nouveaux barèmes de salaire.

LA DIRECTRICE ADJOINTE  
EN CHARGE DES RESSOURCES

Céline CASADO BOLIVAR

<sup>(1)</sup>Document accessible en cliquant sur le lien